

## COMMUNE DE NORDAUSQUES

### **PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2013**

#### **BUDGET PRIMITIF 2013:**

Le budget primitif 2013 est approuvé à l'unanimité aux chiffres suivants :

-Dépenses de fonctionnement : 579 110 €

-Recettes de fonctionnement : 579 110 €

-Dépenses d'investissement : 340 309 €

-Recettes d'investissement : 340 309 €

#### **AVIS SUR LA REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA CCRAVH :**

Par délibération en date du 11/04/2013 le Conseil Communautaire de la CCRAVH a validé la répartition de l'actif et du passif. L'actif présenté ne concerne que les biens de la CCRAVH en cours d'amortissement et il transitera provisoirement en comptabilité de chaque commune concernée, pour être transféré à l'EPCI d'accueil ou à l'organisme reprenneur. Pour notre commune l'actif représente la somme globale de 19 268 € 24 et se décompose en :

-documents d'urbanisme et environnement : 18 969 € 08 PLU

-matériel petite enfance et jeunesse : 299 € 16 Ordinateur.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents émet un avis favorable à la répartition de l'actif et du passif validés par la CCRAVH.

#### **VIDEO-SURVEILLANCE :**

Par délibération en date du 01/07/2011 le Conseil a décidé la mise en place de la vidéo-surveillance sur le territoire de la Commune. Par arrêté préfectoral la commune a été autorisée à implanter 7 caméras. Une subvention du fonds interministériel de prévention de la délinquance de 13 138 € nous a été accordée.

Après examen des offres reçues concernant ce projet, le conseil Municipal décide de confier la mise en place de la vidéo-surveillance à la Société REPI de Arques pour un montant ht de 31 678,70 € (37 887.73 € ttc).

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

-Panneau indicatif : des panneaux indiquant la direction du stade seront implantés prochainement.

-City stade : différents modèles ont été présentés au Conseil Municipal.

-l'EPF(établissement Public Foncier) du pas-de-calais et le service des domaines seront contactés afin d'étudier la possibilité d'acquérir un bien rue verte.

-:-----:-----